
Règlement intérieur

1. Il est indispensable de participer au stage dans un esprit ludique et de convivialité et ainsi respecter les valeurs véhiculées par Langues Vivantes.
2. Langues Vivantes, en application des dispositions réglementaires relatives à l'accueil d'enfants mineurs dans ses centres, rappelle que la consommation d'alcool y est interdite et souligne également l'interdiction de fumer dans les lieux publics et sur les lieux du stage. De même, le régime des sorties est contrôlé et les enfants s'engagent à respecter les horaires du stage.
3. Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner une mise au point avec les parents ou les tuteurs, et selon le degré de gravité, en cas de faute justifiant un départ immédiat, le stagiaire pourra être renvoyé chez lui par l'organisateur. Les frais éventuels engendrés par ce renvoi seront à la charge des parents ou du responsable légal du stagiaire et aucun remboursement ou avoir ne sera accordé.
4. En inscrivant un enfant à un stage chez Langues Vivantes, les parents, représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. L'organisateur décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés.
5. Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est sous la surveillance permanente de l'organisateur et/ou l'animateur du stage.
6. La prise en charge des stagiaires externes par l'organisateur commence à 9H00 et se termine à 12H00 (stages du matin) ou commence à 14.H00 et se termine à 17H00 (stages avec option tennis ou stage de l'après-midi). Les parents doivent rencontrer un éducateur à l'arrivée et au départ de l'enfant.

541, Route du Nant
01280- Prévessin-Moëns

Tel. 04 50 56 49 56
admin@langues-vivantes.com
www.langues-vivantes.com

1-CONTENU DU STAGE

1.1 Le contenu du stage est décrit dans les flyers ou fiches de présentation présentes sur notre site Internet (www.langues-vivantes.com)

1.2 Lors du déroulement du stage, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées compte tenu notamment des conditions météorologiques ou d'autres imprévus (maladie de l'animateur). L'animateur tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. Dans tous les cas, la modification des prestations ne pourra donner lieu au versement par l'école de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

2- RÉSERVATIONS ET DATES

2.1 Les réservations sont prises en compte par Langues Vivantes dans l'ordre d'arrivée. L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement.

2.2 En cas de non disponibilité, il vous sera proposé des dates ou horaires de stage se rapprochant au mieux de votre demande. Pour le cas où cette proposition n'aurait pas votre convenance, les droits d'inscription au stage seront remboursés.

3-CONDITIONS de PAIEMENT

3.1 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription du stage. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

3.2 Les prix indiqués s'entendent hors restauration du midi; néanmoins un petit goûter est assuré.

4-ANNULATION DES PRESTATIONS

4.1 Annulation à l'initiative de l'Élève

Toute demande d'annulation et de remboursement des sommes avancées doit parvenir à l'école par écrit (courrier papier ou mail). Les modalités d'annulation et de remboursement dépendent de certains critères détaillés ci-après.

4.2 Annulation avant le début des cours

Si l'élève annule les cours 7 jours avant la date de début des cours, l'école rembourse la globalité de la somme versée par l'élève, diminuée d'une somme forfaitaire de 80 euros couvrant les différents frais supportés par l'école et liés à cette annulation.



541, Route du Nant
01280- Prévessin-Moëns

Tel. 04 50 56 49 56
admin@langues-vivantes.com
www.langues-vivantes.com

4.3 Annulation après le début des cours

Une fois passée la date prévue de début du stage, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte sauf si la résiliation anticipée du contrat à la demande de l'élève est justifiée par un motif légitime et impérieux (maladie grave, déménagement).

En cas de maladie grave, l'élève fournira à l'école un certificat médical démontrant son incapacité à suivre les cours du fait de son état de santé.

4.4 Annulation à l'initiative de l'école

En cas d'annulation pure et simple d'une prestation à l'initiative de l'école (notamment par manque d'élèves inscrits au programme), le prix versé par l'élève lui est remboursé.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report des prestations ne peuvent donner lieu au versement par l'école de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

4.5 Dans les circonstances de la crise COVID19, les stages en présentiel pourront être soit basculés en visioconférence soit faire l'objet d'un avoir pour un prochain stage.

5-ASSURANCE

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part de Langues Vivantes du fait de l'organisation de l'évènement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance «Responsabilité Civile». Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du stagiaire. Nous vous encourageons à vérifier que votre enfant est assuré de manière satisfaisante.